

## Séance ordinaire du conseil municipal tenu le 2 février 2026

### Le maire précise que le budget a été adopté à la fin du mois de janvier pour l'année 2026, et donc avec un peu de retard considérant les élections.

Le programme circonflexe a été lancé au parc Gilbert-Aubin. Les citoyens auront donc la possibilité d'emprunter des équipements sportifs directement au parc. On mentionne que des patins, des bâtons de hockey et des luges sont disponibles et que tous les équipements peuvent être réservés d'avance afin de s'assurer de leur disponibilité.

Le maire souligne les principales réalisations de 2025, soit l'aménagement du parc Gilbert-Aubin, l'adoption de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et la signature de la convention collective avec les employés municipaux.

#### Correspondances

Les subventions demandées pour la réfection des chemins du Moulin, de la Rivière et des Skieurs ont toutes été refusées par le ministère. Une seule subvention de 3 millions a été octroyée pour le chemin de la Montagne. Elle a déjà été annoncée en janvier.

#### Création de nouveaux comités

Trois comités, soit le comité sur les travaux publics, le comité sur l'urbanisme et le comité sur l'environnement, ont été créés. Ces comités ne sont pas des comités citoyens, mais des comités où siègent le maire, un autre élu et la directrice générale ou tout autre employé de l'administration et ont pour but le respect des orientations, l'évaluation de la conformité et le suivi des dossiers. Pierre Gingras siègera au comité travaux publics, Hélène Barrette a été désignée pour le comité sur l'urbanisme et Maryse Fontaine sur le comité environnement.

Par ailleurs, Hélène Barrette, Maryse Fontaine et Marc-Antoine Séguin-De Sève siègeront sur le comité de démolition qui a été prévu par voie de règlement en janvier dernier.

#### Comité consultatif sur l'environnement (CCE)

Mme Marie-Ève Prévost a vu son mandat être renouvelé. Lors de la période de questions, un citoyen a souligné que les postes ne sont pas tous comblés sur ce comité. Le maire a précisé que tel était bien le cas et que la raison en est qu'un nouveau règlement sera adopté afin qu'un membre du CCE siège également sur le comité consultatif de l'urbanisme (CCU), et ce, afin de s'assurer d'harmoniser les décisions du CCU avec les préoccupations environnementales.

**Réduction de la vitesse sur le boulevard des Laurentides** – Plusieurs demandes ont été logées au fil des années afin que le ministère des Transports permette une réduction de la vitesse sur le boulevard des Laurentides. Toutes les demandes ont été refusées jusqu'à maintenant, mais le conseil a tenu à les réitérer. Les demandes ont également été assorties de l'idée de faire de cette section

du boulevard des Laurentides un véritable boulevard urbain, avec une voie cyclable et un feu de circulation à l'intersection avec le chemin du Moulin.

**Parc Gilbert-Aubin** – La contamination en métaux sur la partie nord du parc force des travaux de réhabilitation. Un appel d'offres sera lancé pour en assurer la réalisation.

**Guignolée 2026** – Deux barrages routiers seront faits le 12 décembre 2026, soit à l'intersection des chemins Avila et Louis-Dufour et à l'intersection du chemin de la Montagne du parc linéaire.

#### Règlements

**862-01-26 (Adoption)** : La réserve financière pour les élections a été augmentée à 72 000 \$ afin de refléter la hausse des coûts du processus électoral.

**945-26 (Adoption)** : Ce règlement concerne l'occupation et l'entretien des bâtiments afin de s'assurer de leur maintenance et de la préservation des structures.

**890-01-26 (Adoption)** : Ce règlement concerne les balises appliquées au nouveau comité de démolition.

**944-26 (Adoption)** : Ce règlement concerne l'imposition des taxes et compensations. Les comptes de taxes seront donc envoyés prochainement.

#### Questions du public

Une citoyenne revient au sujet du pickleball. Il y a d'abord un besoin de réparer le terrain extérieur au parc Gilbert-Aubin afin de le rendre sécuritaire. Aussi, les Piedmontais, contrairement aux citoyens de toutes les autres municipalités autour, n'ont aucun accès à un terrain intérieur pour pratiquer leur sport en hiver. La citoyenne demande si des discussions pourraient avoir lieu avec la ville de Saint-Sauveur ou le Centre de Services scolaires afin d'avoir accès à des installations en partage.

Le maire répond que le terrain extérieur sera réparé, mais que pour un terrain intérieur, il est impensable que la municipalité puisse se doter des installations nécessaires à court terme. Des démarches seront faites afin de négocier du temps sur les terrains de Saint-Sauveur.

Une citoyenne mentionne que l'application du nouveau plan d'urbanisme semble stagner. Le maire répond que, malheureusement, le plan a été adopté sans la réglementation afférente. Les travaux entre le conseil et les experts au dossier vont toutefois bon train. La demande de prolongation du délai légal pour l'adoption des règlements a été refusée par le MAMH, qui semble avoir mal compris l'objet de la demande. Les démarches devront être poursuivies à ce niveau parce que le conseil ne souhaite pas adopter la réglementation dans

la précipitation et souhaite que cette dernière reflète réellement les désirs des citoyens.

La citoyenne demande si l'embauche d'un inspecteur en environnement n'est pas précipitée vu l'absence de règlements.

Le maire répond que l'inspecteur en environnement n'est pas un nouveau poste. Il avait un contrat de 26 semaines par année et ce dernier a été modifié pour 52 semaines. Même si le plan n'a pas de règlements afférents, il existe des règlements et il est important de les faire respecter. L'augmentation du contrat de l'inspecteur en environnement va par ailleurs permettre de libérer le conseiller en environnement, qui pourra siéger à l'ensemble des comités afin de s'assurer que les préoccupations environnementales soient au cœur des décisions des comités.

Un promoteur souligne que le Plan triennal des Immobilisations (PTI) n'inclut pas de nouvelle installation d'assainissement des eaux usées. Le maire explique que le projet visant à augmenter la capacité des installations en est à l'étape embryonnaire et qu'il n'était pas possible d'avancer des chiffres

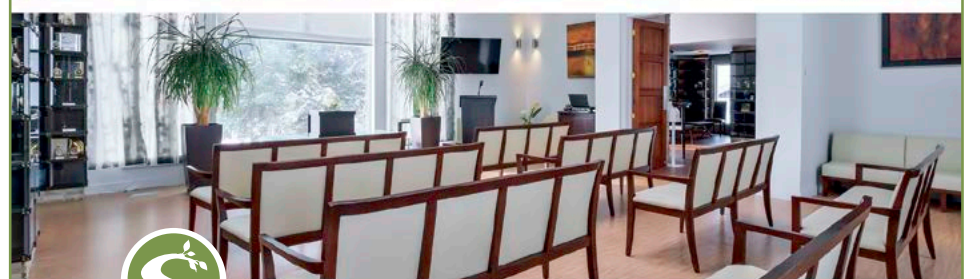
pour le PTI. Les citoyens seront avisés dès qu'un plan plus précis sera sur la table.

Une citoyenne demande si les passes pour le transport en commun pourraient être offertes gratuitement aux étudiants postsecondaires. La direction répond que la municipalité a déjà évalué cette possibilité, mais que le petit nombre d'étudiants ne justifiait pas les coûts qui seraient engendrés, vu que la municipalité devrait devenir dépositaire pour le service de transports. Elle mentionne toutefois que cette décision pourrait être portée à changer advenant qu'un nombre plus élevé de jeunes soient admissibles.

#### Budget 2026

Le directeur des finances, en réponse à une question, précise que la masse salariale pour 2026 est de 4 530 800 \$, comparativement à 4 688 600 \$ en 2025.

Il précise également que les montants des projets au PTI seront précisés et mis sur le web via une mise à jour de la présentation qui a été faite fin janvier.



Cimetière  
Les Sentiers

### LA GRANDE FAMILLE S'AGRANDIT

Le Cimetière Les Sentiers rejoint Magnus Poirier.  
Même lieu paisible, mêmes valeurs écoresponsables.



CIMETIÈRE LES SENTIERS

2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost (QC)  
450 565 6464  
www.lessentiers.ca

MAGNUS  
POIRIER